

Réaffirmer notre mandat d'un programme en Information Documentation pour l'ensemble des élèves, de la Sixième à la Terminale.

Face à la communication ministérielle des derniers mois portant sur la nécessité d'un enseignement pour « décrypter l'information » et aux choix faits de renvoyer l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) à des projets locaux en lien avec une Éducation à la citoyenneté, le SNES-FSU continue d'affirmer fermement ses positions. Les annonces et les choix faits par le ministère ne répondent pas aux revendications des professeur·es documentalistes.

L'EMI, une reconnaissance de la légitimité des professeur·es documentalistes ?

7 ans après son arrivée dans les programmes, l'EMI, énième « Education à » n'a pas répondu à la problématique de la légitimité des professeur·es documentalistes dans leur mission d'enseignement. L'EMI dans sa forme et ses objectifs affichés n'est donc pas la réponse aux besoins de formation des élèves pour qu'ils deviennent des citoyen·nes éclairé·es .

La réflexion engagée au sein du SNES-FSU par le groupe documentation, et avec les collègues, a acté l'échec de l'EMI et le besoin de réaffirmer le mandat d'un enseignement en Information Documentation, assuré par les professeur·es documentalistes avec des horaires dédiés et des contenus identifiés, issus du champ universitaire des Sciences de l'Information et de la Documentation. Il faut à présent approfondir nos revendications et ne pas céder aux sirènes de dispositifs EMI ou autres libellés. Celles-ci entérineront, une fois de plus, notre rôle de variable d'ajustement au sein des établissements et feront de nous une courroie de la « bonne conscience » des choix ministériels.

Stop à la confusion entre EMI et Information Documentation !

Absence de moyens alloués pour les élèves et pour les professeur·es, programme /référentiel fourre-tout qui ne permet ni de « former tous les élèves » ni de faire une place aux professeur·es documentalistes : cette EMI est un prétexte pour valoriser certaines « pratiques innovantes », réaliser une belle vitrine pour l'établissement mais également permettre à diverses associations et entreprises d'entrer dans les établissements par la grande porte. Ce constat est largement partagé depuis la mise en place de l'EMI à la rentrée 2016.

De la nécessité de distinguer EMI et Information Documentation : quatre raisons

1) L'Information Documentation est la discipline de recrutement du CAPES, par conséquent la seule matière sur laquelle peut reposer une véritable légitimité didactique et pédagogique des professeur·es documentalistes.

2) Les objectifs et contenus de ces « éducation à », dont font partie l'EMI et l'éducation au numérique (EAN) se rapportent le plus souvent dans les discours politiques ou institutionnels aux risques et aux dangers relatifs à nos sociétés contemporaines de l'information. S'agissant de la récente éducation au numérique, il n'est question que des risques des écrans (surexposition) sous un angle de santé publique, des dangers du numérique, de cyber-harcèlement et de la nécessité d'un contrôle parental. Sous l'impulsion de la mise en œuvre de l'EMI, « éducation à » qui comprend bien des notions d'Information Documentation mais de manière parcellaire, l'Information Documentation s'est trouvée masquée voire remplacée par l'EMI.

3) Les « éducations à » ont été pensées, dès leur mise en œuvre, comme transversales et n'ont pas vocation à être intégrées dans une discipline Information

Documentation, ni confiées aux professeur-es documentalistes. Elles les placent de fait dans l'éternelle situation de devoir « négocier des heures » auprès de leurs collègues enseignant-es pour y trouver une place. Trop souvent, les heures faites dans ce cadre ne donnent pas lieu à un décompte tel que prévu dans le décret ORS car non-perçues comme des heures d'enseignement !

4) Le lien généalogique de l'Information Documentation dans le second degré avec la discipline universitaire Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) existe dans le paysage français depuis les années 1970. La construction programmatique de l'Information Documentation devrait découler naturellement des SIC et de ses notions spécifiques. L'Information Documentation ne saurait se réduire à une « éducation à », EMI ou EAN. Sans ce lien généalogique avec les SIC, les mandats du SNES-FSU de création d'une agrégation et d'une inspection spécifique peuvent apparaître fragiles, du simple fait qu'on imagine difficilement une agrégation d'EMI.

Des pistes pour un programme d'Information Documentation

Le programme en Information Documentation pourrait s'articuler autour de notions et de savoirs identifiés par la recherche en Sciences de l'Information et de la Communication. Cette entrée par les savoirs, et non par des compétences, permettraient une progressivité dans les apprentissages (chaque année de la Sixième à la Terminale), donnerait du sens aux apprentissages par la transférabilité des connaissances acquises et éviteraient l'écueil de compétences acquises de manière très contextualisées. De même, cette entrée par les savoirs permettrait d'assurer une liberté pédagogique dans sa mise en œuvre, les professeur-es documentalistes étant alors pleinement concepteurs et conceptrices de leur métier et non de simples exécutant-es. Enfin, cet enseignement doit pouvoir s'organiser sur un horaire identifié (pour les élèves et pour les professeur-es documentalistes) et ne pas dépendre des collaborations et/ou de projets avec les autres disciplines. Les réflexions engagées montrent qu'il est souhaitable que le volume horaire ne soit pas en-deçà d'un volume horaire annuel de 18h, à décliner de manière hebdomadaire en lien avec nos statuts pour assurer la pertinence de l'enseignement et donner du sens aux apprentissages en Information Documentation (proposition reprise dans le projet de grille collège du SNES-FSU).

Virginie Pays et Stéphane Lafon, co-responsables du groupe documentation, secteur Contenus